



ASSEMBLEE GENERALE
29 juillet 2015
COMPTE RENDU

L'an deux mil quinze, le 29 juillet, à vingt heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Montmartin sur Mer sous la Présidence de Eric de LAFORCADE, Président.

Etaient présents : F. LONGUET, E. de LAFORCADE, C. MARIE, J. DURET, P.M. LAMELLIERE, J. PEPIN, D. LEDOUX, J.B. RAULT, D. MARIE, C. BOIS, G. PAISNEL, S. PAYSANT, M. PERAULT, A. FAUTRAT, O. BECK, J. DOYERE, J. TALBOT, F. GOURDET, G. GEYELIN, S. BELHAIRE, D. MAIRESSE, B. MALHERBE, S. HARDY, H. GUILLE, P. LE MIERE.

Absents excusés : P. de CASTELLANE (procuration F. LONGUET), C. CAPT, J. BESNARD (procuration S. HARDY).

Secrétaire de séance : O. BECK

Le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 1^{er} juillet 2015 est validé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur Le Président ajoute à l'ordre du jour le point suivant : délibération de principe relative à une convention de partenariat pour l'étude et le développement d'un village d'artisans.

1 – Souscription d'un certificat pour la signature électronique des actes

Monsieur le Président indique qu'un certificat est obligatoire pour la transmission électronique des actes administratifs. Le coût de ce certificat est de 95 € HT par an par l'intermédiaire du Crédit Agricole.

Délibération n° 2015-07-60 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à souscrire un certificat pour la signature électronique des actes administratifs auprès du Crédit Agricole.

2 – Création d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe

Afin d'effectuer le ménage des locaux de l'accueil de loisirs et des bureaux Temps d'Activités Scolaires, il est nécessaire de recruter un agent à raison de 12h/35h annualisées.

Délibération n° 2015-07-61 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à raison de 12/35h à compter du 1^{er} août 2015.

3 – Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe

Un agent du service des eaux a été proposé à l'avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe. La commission administrative paritaire du Centre de Gestion a émis un avis favorable à cet avancement de grade le 19 juin 2015. Monsieur le Président propose de créer le poste afin que cet agent qui partira en retraite en 2016 puisse prétendre au bénéfice de cet avancement.

Délibération n° 2015-07-62 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de créer un poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} août 2015.

4 – Fonds de concours relatif à des travaux près de la stèle de Quettreville sur Sienne et décision modificative

Monsieur Geyelin indique que les travaux d'aménagement consistent en la pose de trois hampes pour drapeaux fixes, d'une plaque commémorative. Le montant total s'élève à environ 900 €.

Délibération n° 2015-07-63 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de participer sous forme de fonds de concours à raison de 50 % du montant total des travaux. Afin d'effectuer ce paiement, il est nécessaire d'affecter une somme de 500 € au 2041482 « fonds de concours » et de diminuer le compte 61522 « entretien des bâtiments » du même montant.

5 – Contrat de territoire : validation des actions

Tony Durozier présente un tableau récapitulatif des projets qui ont été étudiés lors d'une réunion avec les maires des communes. Le taux d'aide est différent pour chaque commune. Les salles de convivialité ne sont plus subventionnées par le biais du contrat de ruralité mais entrent dans les projets de contrat de territoire.

Monsieur le Président indique que pour l'assainissement de la commune de Regnéville sur Mer, un phasage a été élaboré étant donné que la compétence deviendra communautaire au plus tard en 2020. Il indique par ailleurs que le projet scolaire de Trelly est en lien avec un regroupement des classes de Trelly et de Contrières sur un même site situé à Trelly. Pour le projet de voie cyclable qui concerne plusieurs communes, un phasage est prévu.

Monsieur Lamellière demande un complément d'information à ce sujet étant donné qu'il y a un projet piste cyclable Communauté de Communes et un projet piste cyclable rue du Docteur Pigaux à Montmartin sur Mer.

Monsieur le Président indique que seule la partie sur Montmartin-sur-Mer donne lieu à un dossier étant donné que des travaux vont être réalisés par la commune de Montmartin-sur-Mer dans le cadre du passage du Tour de France en 2016. Ce dossier sera sous maîtrise d'ouvrage communale.

Monsieur le Président demande à Monsieur le Maire de Montmartin-sur-Mer de s'exprimer à ce sujet. Monsieur Guilbert indique que l'aménagement de la rue du Docteur Pigaux représente un coût total d'environ 400 000 € y compris une voie douce qui représente environ 190 000 €. Seule cette partie fait l'objet d'une inscription dans le contrat de territoire.

Pour l'opération collective de modernisation des entreprises, Monsieur Hardy demande s'il est encore possible de s'inscrire.

Monsieur Doyère, en charge de ce dossier va présenter le dossier après ce point d'ordre du jour.

Délibération n° 2015-07-64 : le Conseil Communautaire, à la majorité (1 abstention) valide l'ensemble des projets ci-dessous. Monsieur Beck s'abstient étant donné qu'il n'y a pas eu de discussion sur le projet de contrat de territoire lors du dernier conseil municipal de Montmartin sur Mer.

Projet 1 - Communauté de Communes : opération collective de modernisation des entreprises. Coût du projet : 174 201 € HT. Montant de subvention : 8 105 €

Projet 2 : Communauté de Communes : vestiaires du gymnase, Point Accueil Jeunes, accessibilité. Coût du projet : 250 000 € HT. Montant de subvention : 67 500 €.

Projet 3 : Communauté de Communes : aménagement des carrières. Coût du projet : 411 000 € HT. Montant de subvention : 110 970 €.

Projet 4 : Commune d'Annville : salle de convivialité et de conseil. Coût du projet : 250 000 € HT. Montant de subvention : 59 095 €.

Projet 5 : Commune de Contrières : salle de convivialité. Coût du projet : 250 000 € HT. Montant de subvention : 61 408 €.

Projet 6 : Commune de Hauteville sur Mer : rénovation de gîte de groupe et d'étape du GR223. Coût du projet : 176 400 € HT. Montant de subvention : 31 752 €.

Projet 7 : Commune de Lingreville : réhabilitation de 2 salles de classe. Coût du projet : 74 312 € HT. Montant de subvention : 19 321 €.

Projet 8 : Commune de Regnéville sur Mer : extension d'assainissement à Incleville. Coût du projet : 305 000 € HT. Montant de subvention : 76 250 €.

Projet 9 : Commune de Trelly : salle de motricité de l'école. Coût du projet : 134 400 € HT. Montant de subvention : 36 288 €.

Projet 10 : Commune de Trelly : travaux à l'école, création de salles pour les TAP. Coût du projet : 448 000 € HT. Montant de subvention : 120 960 €.

Projet 11 : Commune de Montmartin-sur-Mer : aménagement rue du Docteur Pigaux avec création d'une voie douce/piste cyclable. Coût du projet : 190 000 € HT. Montant de subvention : 43 700 €.

Projet 12 : Commune de Montmartin-sur-Mer : extension du réseau d'assainissement. Coût du projet : 25 000 € HT. Montant de subvention : 6 250 €.

Projet 13 : Orval : terrain multi-sport pour les TAP. Coût du projet : 40 000 € HT. Montant de subvention : 10 400 €.

Projet 14 : Orval : aménagement d'une salle d'activités TAP. Coût du projet : 27 000 € HT. Montant de subvention : 7 020 €.

Le coût total des projets retenus s'élève à 2 755 313 € HT et le montant total de subvention susceptible d'être alloué à 659 018 €, l'enveloppe financière allouée par le Conseil Départemental étant de 659 015 €.

6 – Convention de partenariat pour l'étude et le développement d'un village d'artisans

Monsieur Doyère souhaite dans un premier temps présenter les dossiers qu'il suit dans le cadre de sa commission afin de répondre à un courrier qui lui a été adressé :

- Opération collective de modernisation : il s'agit d'un dossier piloté par le Pays de Coutances. 178 000 € sont disponibles afin d'aider les commerçants et les artisans à se développer. Une enquête vient de se terminer.
- Identification d'espaces numériques pour le télétravail : dossier également porté par le Pays de Coutances. Une sortie est prévue le 17 septembre pour aller voir ce qui se fait à Belhême (61). Si un délégué communautaire souhaite s'y rendre, contacter Monsieur Doyère.
- Tourisme : en lien avec le Pays de Coutances, un travail sur le développement touristique est effectué.

- Pôles de santé : le manque de médecins est un réel problème mais toutes les cartes ne sont pas entre nos mains. Tous ces sujets sont discutés, des documents sont disponibles et une restitution se fera à la rentrée.

En ce qui concerne le village d'artisans, la chambre des métiers et de l'artisanat de la Manche est maître d'œuvre du dossier. Une enquête a été menée auprès des commerçants et des artisans. 19 de notre Communauté de Communes ont répondu à cette enquête. Il s'agit d'une mise à disposition de locaux pour leur permettre soit de quitter leurs locaux techniques souvent liés à leur habitation (suite à succession) soit d'évoluer. Deux sites sont disponibles pour accueillir un village d'artisans : le Château de la Mare à Coutances ou la zone des Presmesnils à Quetteville-sur-Sienne. Les sites doivent être propriété de la collectivité qui s'engage à les viabiliser. Il est proposé de délibérer afin d'autoriser le Président à signer une convention entre la Chambre des Métiers et de l'artisanat de la Manche, la Communauté de Communes du Bocage Coutançais, la Communauté de Communes de Montmartin sur Mer et le Syndicat Mixte du Pays de Coutances afin d'engager en premier lieu une étude qui représente un coût de 9 478,45 € dont 3033,10 € à charge pour notre collectivité.

Délibération n° 2015-07-65 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer une convention établie entre la chambre des métiers de la Manche, la Communauté de Communes du Bocage Coutançais, la Communauté de Communes de Montmartin sur Mer et le Syndicat Mixte du pays de Coutances pour la première phase de ce projet de village d'artisans. Cette première phase représentant une dépense de 3 033,10 € HT pour la Communauté de communes de Montmartin-sur-Mer consiste à identifier les projets et connaître la situation des entreprises en matière foncière et immobilière. Le conseil communautaire, à l'unanimité, donne son accord sur le contenu de l'étude et le montage financier.

La deuxième phase de ce dossier relative à l'accompagnement des projets fera l'objet d'une nouvelle délibération.

7 – Divers

- En réponse à un courrier émanant d'un délégué communautaire sur les formations à l'utilisation des produits phytosanitaires, Monsieur le Président et Monsieur Guille indiquent que le Centre National de la Fonction Publique Territoriale dispense ces formations. Deux agents communautaires y ont participé avec un agent de la commune de Trelly.
- Fusion des Communautés de Communes : Monsieur le Président rappelle les récentes évolutions de la loi NOTRe qui fixe le seuil des communautés de communes à 15 000 habitants. Les compétences eau et assainissement devront être communautaires au plus tard en 2020 tout comme la compétence GEMAPI. Une minorité de blocage à 25% des communes représentant au moins 20% de la population a été réinstaurée pour la prise de compétence PLUi.

Monsieur le Président indique qu'une entité à 5 avec les Communautés de Communes de Lessay, Périers et la Haye du Puits n'est plus à l'ordre du jour. Périers et la Haye du Puits ont une vision commune et partagée de leur avenir. Deux options restent donc : se regrouper avec la Communauté de Communes du Bocage Coutançais ou avec celle de Saint Malo de la Lande. Une réunion a eu lieu avec les douze maires afin d'étudier les compétences de chaque entité, il y a eu débat et tour de table. Au vu des problématiques communes (littoral et rétro littoral), la tendance a été donnée à la majorité pour un regroupement avec Saint Malo de la Lande. Le timing qui s'impose maintenant est le suivant : le schéma des futures entités devra être fixé pour le 31 mars 2016. L'assemblée délibérante et les communes devront délibérer en amont. Il ne reste donc plus que six mois pour réfléchir.

Un extrait du diaporama présenté lors de la réunion des maires est projeté.

Monsieur Mairesse fait remarquer l'écart de personnel entre les collectivités.

Monsieur le Mière demande si la réflexion a porté sur des valeurs communes.

Madame Ledoux indique que la communauté de communes de Montmartin sur Mer est difficile à marier vu le nombre de ses compétences. La CBC est une grosse machine en gestation et Saint Malo de la Lande exerce peu de compétences.

Monsieur le Président fait remarquer que certaines communes de Saint Malo de la Lande, au balcon de Coutances, sont tentées d'aller vers la CBC, il va falloir tenter de les convaincre pour rester.

Monsieur Beck indique qu'avec la façon de fonctionner de notre collectivité les communes bocagères de Saint Malo de la Lande trouveraient un équilibre qu'elles n'ont pas actuellement.

Monsieur Guille fait remarquer que certaines compétences de la CBC ont été redonnées aux communes, les grosses entités ont du mal à tout assurer.

Monsieur Duret indique que Montmartin et Saint-Malo ont un territoire identique littoral et bocage.

Monsieur Guille revient sur les compétences eau, assainissement, tourisme qui vont devenir obligatoires. La communauté de communes du bocage coutançais n'a pas le même service sur toute son entité, d'anciennes structures sont restées. Il rappelle qu'un syndicat qui ne rayonnera pas sur 3 collectivités sera appelé à disparaître ce qui risque d'être le cas de la Perelle. Il nous sera alors imposé de rejoindre le SIVOM du Point Fort.

Monsieur Mairesse demande quelles seront les économies d'échelle.

Monsieur Beck indique que les collectivités qui se sont regroupées en 2013 ont des dépenses de fonctionnement qui ont explosé. Coutances est le pôle économique de notre secteur mais notre principal revenu se trouve dans le littoral et le tourisme. Soit nous mettons tout en commun, soit nous gardons une certaine indépendance avec nos spécificités.

Dans le cadre de la compétence GEMAPI, une taxe est levée et nous aurons du mal à la faire accepter à l'ensemble des communes d'une grande entité.

Monsieur Lamellière souhaite connaître les forces et les faiblesses de chaque entité ainsi que les opportunités et les menaces qu'il y aurait en allant sur l'une ou l'autre structure.

Monsieur Guille évoque le souhait de « tirer les compétences vers le haut ». La Communauté de Communes de Montmartin sur Mer a été bénéfique aux petites communes bocagères. Ces compétences ont permis à Trelly de faire des investissements et de se développer, ce qu'elle n'aurait pu faire seule.

Monsieur Rault fait remarquer que rejoindre Saint-Malo peut être une étape avant de rejoindre la CBC ce qui serait une logique économique et de bassin de vie et ce qui permettrait à la CBC de se mettre totalement en place.

Monsieur Guille indique que la loi nous oblige à 15 000 habitants et qu'il ne faut pas prédire de ce que le législateur fera ou ne fera pas par la suite.

Monsieur le Mière évoque une course vers des structures de plus en plus grandes ce qui n'est pas forcément le meilleur. Nous avons une spécificité – le littoral – avec une communauté de communes qui a réussi une certaine harmonie entre littoral et bocage. Si une fusion à deux devait être intermédiaire alors nous serons plus armés pour rejoindre la CBC.

Monsieur Geyelin ajoute que dans le monde de l'entreprise, les grandes entités ne sont plus à l'ordre du jour, c'est même à contre-courant. L'Etat nous imposerait un modèle difficilement viable au-delà de 15 000 habitants.

Monsieur Longuet indique que les conseillers municipaux sont plutôt pro CBC, il faudra clarifier la situation pour leur expliquer les problématiques que la future entité aura à résoudre.

Monsieur Lamellière indique que notre bassin de vie est vers Coutances mais que les problématiques autour de l'eau et du tourisme sont plus en concordance avec Saint Malo de la Lande.

Monsieur Le Mière demande s'il serait souhaitable que notre communauté de communes soit uniquement le dortoir de Coutances et répond par la négative.

Monsieur le Président clos le débat en indiquant que le diaporama complet sera mis à disposition des mairies et souhaite qu'un petit groupe de travail continue d'étudier ce dossier. Messieurs Lamellière, Malherbe, Lemière, Mairesse, Geyelin, Beck et Paisnel Marc souhaitent former ce groupe. Monsieur le Président invite Monsieur Guilbert, Maire de Montmartin, à rejoindre ce groupe.

Monsieur Malherbe fait remarquer que l'avenir porte sur la stratégie qui sera adoptée. Avec la CBC, nous serons satellisés alors qu'avec Saint Malo de la Lande nous serons acteurs pour les faire adhérer.

Monsieur Perault revient sur le dossier de l'aménagement de la route Montmartin/Coutances (voie douce) et indique qu'il y a eu délibération lors du dernier conseil municipal donc débat. La décision d'inclure ce projet dans le contrat de territoire a été prise après le conseil municipal.

Fin de séance à 23 h 00.